

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 30 décembre 2021

Festivités de fin d'année : le préfet interdit l'organisation des spectacles pyrotechniques

En raison de la situation sanitaire qui continue de se dégrader, M. Bernard GONZALEZ, préfet des Alpes-Maritimes, interdit par arrêté préfectoral l'organisation de spectacles pyrotechniques dans toutes les communes du département du vendredi 31 décembre 2021 à 16h00 au dimanche 02 janvier à 06h00.

Comme l'a rappelé le Premier ministre le 27 décembre à l'issue du Conseil de Défense et de Sécurité Nationale et du Conseil des Ministres, la France fait face à une situation sanitaire extrêmement tendue : la 5^{ème} vague DELTA n'est pas encore terminée et le variant OMICRON, dont la très forte contagiosité est désormais avérée, se propage à une vitesse inédite.

Aussi, au 29 décembre 2021, pour le département des Alpes-Maritimes, le taux de positivité s'élève à 8,2 % et le taux d'incidence s'élève à 1053 pour 100 000 habitants.

Pour la seule journée de mercredi 29 décembre, 1 967 personnes ont été testées positives dans le département. A cette même date, 304 patients atteints par la COVID étaient hospitalisés dont 60 en réanimation et 26 en soins intensifs. Afin de préserver les capacités d'accueil en urgences en réanimation, 2 évacuations sanitaires ont été réalisées en direction des Hauts-de-France.

La tenue de feux d'artifices est synonyme de rassemblements publics importants ne permettant pas de maintenir les mesures de distanciation physique nécessaires et constituerait un risque accru de circulation du virus.

M. Bernard GONZALEZ, préfet des Alpes-Maritimes, appelle les maralpins et les élus à la plus grande vigilance, et invite à la population à faire preuve de responsabilité et de solidarité.